



Mémoire de l'Association québécoise des centres de la petite enfance

Présenté à Mathieu Lacombe, ministre de la Famille
Dans le cadre des Consultation sur les services de garde éducatifs à l'enfance

1^{er} juin 2021

L'AQCPÉ tient à remercier ses membres pour leur précieuse contribution aux réflexions ayant mené aux recommandations énoncées ici.

Les regroupements sont des partenaires régionaux de CPE/BC et ont pris part aux consultations de l'AQCPÉ. Les RCPE suivants appuient les recommandations du présent mémoire :

Corporation des centres de la petite enfance de l'Outaouais (CCPEO)

Regroupement des centres de la petite enfance des Cantons-de-l'Est (RCPECE)

Regroupement des centres de la petite enfance de la Côte-Nord (RCPECN)

Regroupement des centres de la petite enfance de la Mauricie et du Centre-du-Québec (RCPE 04-17)

Regroupement des centres de la petite enfance de Montérégie (RCPEM)

Regroupement des centres de la petite enfance de Québec et Chaudière-Appalaches (RCPEQC)

Réseau des services à la petite enfance de l'Est-du-Québec (RESPEQ)

Faire le choix.

Il faut beaucoup de courage pour réaliser une idée nouvelle. Il en faut parfois beaucoup plus pour en prendre une qui n'était pas sienne, et l'amener plus loin. La faire sienne, sans se laisser distraire par les écueils, sans repartir à zéro, en résistant à la tentation du *statu quo*.

Être pragmatique et ambitieux: c'est notre proposition. Prendre le meilleur de ce que 25 ans d'expérience du réseau des services éducatifs à l'enfance a produit pour se donner l'impulsion nécessaire à l'atteinte nos rêves les plus fous pour nos tout-petits.

Mais c'est possible, si et seulement si cette belle idée est portée par une volonté politique forte, assumée et pérenne. Parce qu'en fait, voilà le seul et unique enjeu. Jusqu'où sommes-nous prêts à aller pour nos tout-petits? À quel point notre engagement est-il profond en tant que société envers eux? Il faut oser se brancher sur la réalité actuelle et, sans faux fuyants, se projeter dans le temps, dans ce que nous créons pour des générations.

Ainsi donc, ce mémoire n'est pas la somme de nos recommandations à la pièce¹. Ce mémoire c'est l'engagement du réseau des CPE/BC envers les enfants du Québec et leur famille. C'est le cadre dans lequel nous voulons déployer notre passion.

Les principes

Pour mener à bien ce projet de société, des principes guident nos actions et tracent le chemin : l'évidence, l'ambition impatiente et la confiance.

L'évidence

L'enjeu ici n'est plus de savoir quel modèle de service de garde éducatif à l'enfance devrait être privilégié. Devant les sondages autant que les études², il faut se rendre à l'évidence: les modèles des centres de la petite enfance (CPE) de même que le modèle de la garde en milieu familial, régi et subventionné s'imposent.

L'ambition impatiente

Nous sommes ambitieux pour notre société, et nous croyons que tout livre blanc devrait l'être tout autant. Ainsi, offrir aux tout-petits des places de qualité en services de garde éducatif ne devrait pas être le grand objectif, mais plutôt la base : accepter moins est inacceptable et aurait toujours dû l'être.

Se montrer ambitieux, c'est aller bien plus loin. C'est offrir le droit à chaque enfant, au cours de sa petite enfance, à une éducation de haute qualité selon le choix des parents, dans une trajectoire de bienveillance, en se basant sur les piliers que sont les CPE et les milieux familiaux régis. Et comme

¹ [Voir le document de référence de l'AQCPE](#)

² [Voir le Dossier sources de l'AQCPE](#)

chaque jour qui passe est si précieux pour chacun de ces enfants, il y a urgence d'agir, et nous avons les outils pour avancer.

La confiance

Un projet de cette ampleur requiert nécessairement de multiples partenaires et intervenants. Pour atteindre les objectifs, surtout s'ils sont ambitieux, tous doivent non seulement y souscrire, mais aussi collaborer, en ayant confiance les uns envers les autres.

Pourtant, au cours des années, la multiplication des procédures et exigences administratives ont démontré, à notre avis, un manque de confiance envers le réseau des CPE/BC, en plus d'étouffer son efficacité. Quand le contrôle contraint et paralyse, tout le monde y perd, et en premier lieu l'enfant.

Il nous apparaît essentiel que le ministère de la Famille remanie sa relation avec le réseau, pour en faire un partenaire à part entière. Les barrières inutiles qui parsèment le parcours du réseau des CPE/BC doivent être abolies, afin que le précieux temps qui nous est imparti soit utilisé pour l'objectif qui nous anime tous : accompagner pleinement les enfants.

Un droit... universel

Reconnaître un droit universel

Pour commencer, il faut établir ce qui, désormais, sera la norme absolue, la base sur laquelle le reste pourra se construire: le droit universel, pour chaque enfant québécois, d'avoir accès à une place subventionnée de qualité en CPE ou à une place régie, subventionnée de qualité en milieu familial. Or, le Québec a l'expérience, les connaissances et la volonté pour le reconnaître officiellement dans la loi. Ainsi, à l'instar de la *Loi sur l'Instruction publique*, nous affirmons que l'article 1 de la *Loi sur les services de garde éducatifs* devrait stipuler que toute personne a droit au service de l'éducation de qualité en petite enfance.

Une obligation de l'État

Le corollaire de la reconnaissance de ce droit est l'obligation pour l'État de s'assurer que ce service soit offert et accessible partout au Québec, à l'instar du réseau éducatif.

Il en résultera des obligations de mise en œuvre, de mise en place de mécanismes de collaboration et de suivi, à l'intérieur d'un échéancier de réalisation déterminé. Plus encore, la Loi ainsi formulée rendra imputables tous les ministères impliqués de près ou de loin, et forcera ainsi l'applicabilité des éléments énoncés dans cette vision.

Ce nouveau schème d'analyse des besoins et de leur mise en œuvre permettra aborder les enjeux actuels du réseau autrement. Ainsi, assurant une véritable logique populationnelle, il sera judicieux d'allier les forces de l'économie sociale avec la puissance de l'État pour mettre à profit l'expérience du terrain au service de ce projet de société.

Convertir

Ces considérations pour les droits des enfants impliquent par ailleurs la nécessaire conversion des garderies non subventionnées en CPE. Certes, elles incarnent un modèle économique qui non seulement crée une iniquité entre les familles, mais aussi n'a pas pu faire ses preuves en matière de qualité. En fait, l'organisation à but lucratif n'a jamais eu sa raison d'être en éducation, et ne devrait plus perdurer. L'énoncer ainsi semble une évidence : l'éducation devrait toujours être exclusivement au profit des enfants.

Favoriser l'efficience

Volontaires et diligents, nous prenons les moyens pour faire avancer le réseau des CPE/BC, assumant un leadership nécessaire. Ainsi, à l'instar du dossier du plomb dans l'eau potable des services de garde éducatifs, nous proposons au gouvernement de mandater l'AQCPPE, en collaboration avec ses partenaires et les regroupements régionaux, pour mener la gestion du développement des places.

Depuis quelques mois, nous sommes à créer un service dédié à la gestion des infrastructures en CPE/BC, autant pour le maintien du parc immobilier que pour le développement de nouvelles places, partout au Québec. Il s'agit d'une équipe-choc, agile, ancrée dans le réel et qui carbure aux résultats significatifs. Elle a le mandat d'agir en s'appuyant sur les réussites éprouvées; d'oser les leviers innovants pour les corporations CPE/BC; de rassembler les forces; de réduire les délais de concrétisation des projets de développement; et de protéger les actifs et les places actuelles pour que les professionnelles de la petite enfance puissent faire la différence sans contraintes.

Par exemple, ce service des infrastructures permettra de :

- Partager des ressources techniques entre corporations
- Profiter d'éventuelles économies d'échelle dans une même région
- Assurer un suivi des projets en continu
- Donner la possibilité de dégager des tendances globales, qu'il s'agisse d'enjeux ou de solutions
- Chercher et consolider des opportunités de développement dans les communautés

Cette concentration d'expertises et de connaissances pourrait aussi être mise à profit pour accompagner les organismes ou les groupes de parents qui voudraient se mobiliser dans un projet de CPE, particulièrement en milieux défavorisés. Cela permettrait ainsi de répondre à nouveau à cette volonté du « pour » et « par » la communauté.

Miser sur la formation

Si l'on reconnaît à chaque enfant le droit d'accéder à une éducation préscolaire de qualité, nous devons collectivement nous assurer que le personnel éducateur a préalablement reçu une formation adéquate. En effet, la formation est un des éléments cardinaux pour assurer la qualité des services³.

D'ailleurs, si l'on entend se montrer à la hauteur de nos propres ambitions pour le Québec, nous devons aller jusqu'à proposer au gouvernement de poursuivre les plus hauts standards de qualification pour le personnel éducateur, sans se limiter aux exigences actuelles. Il s'agirait de faire de la qualification un objectif parallèle au développement des places de manière à ce qu'à terme – lors de la complétion du réseau ou encore cinq ans après cette échéance - l'ensemble du personnel éducateur en poste soit qualifié.

Valoriser sans retenue les professions en petite enfance

Bien entendu, nous lançons cette proposition en ayant tout à fait conscience de l'enjeu important que représente la pénurie de main-d'œuvre. Néanmoins, nous sommes confiants qu'il soit possible de renverser la vapeur. Il s'agit de prendre un virage net en faveur d'une valorisation sans équivoque des professions en petite enfance, à l'image des initiatives prises pour d'autres réseaux essentiels où le même problème menaçait les services à la population.

Attention, il ne suffira pas de remercier les professionnelles de la petite enfance pour leur travail, fût-ce avec la plus sincère gratitude qui soit. En aucun cas, le Québec ne pourra régler ce problème crucial sans ajouter aux paroles des gestes significatifs : opérer un — réel — nécessaire — historique — rattrapage salarial.

Assurément, avant même de songer à implanter des mesures d'attraction dans le domaine, il est impératif d'augmenter les salaires afin qu'ils reflètent l'importance du rôle, des connaissances et des responsabilités du personnel éducateur en petite enfance, sans oublier l'intensité de la tâche.

97 % des Québécois(es) estiment que les éducateurs et éducatrices à la petite enfance ont un impact important sur le développement des enfants.

82 % de la population québécoise croit que le salaire des éducateurs et des éducatrices à la petite enfance devrait être rehaussé.

Changer de paradigme en milieu familial

Véritable choix pour des dizaines de milliers de parents à travers le Québec, les services de garde éducatifs en milieu familial, reconnus par un BC, représentent environ le tiers des places offertes aux familles du Québec, parmi les différents types de services de garde éducatifs en petite enfance. Cependant, ils vivent actuellement une importante transformation.

³ https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/19_BigrasGAgne_Memoire_Final.pdf, p.4

Source encarts : [Sondage sur la perception salariale des éducateurs et éducatrices du Québec, synopsis, avril 2021.](#)

Depuis plus de 5 ans, on observe sur le terrain une tendance lourde se confirmer, pour différents facteurs : une baisse marquée du taux d'occupation en milieu familial reconnu par un BC. Cela représente plus de 26 000 enfants.⁴

Sans nous attarder aux problèmes qui expliquent la situation, nous allons plutôt vous proposer un changement de paradigme ayant le potentiel de renverser cette tendance. Il s'agit d'une position ayant émergé au fil de nos échanges avec le réseau, en particulier avec les BC.⁵

Adopter une nouvelle perspective

Un des clichés entretenus envers les responsables de service de garde en milieu familial (RSG) est qu'il s'agit d'un emploi de passage pour les nouvelles mères, le temps que leurs enfants entrent à l'école, ainsi qu'un mode de garde de seconde zone. Pourtant, il n'en est rien. Ce sont plutôt des professionnelles de la petite enfance qui choisissent sciemment cette profession et qui s'y accomplissent.

À l'inverse des milieux de garde en installation qui s'appuient sur la force du nombre, les RSG sont des artistes solos. Les parents font le choix éclairé de cette personne : de sa façon d'accueillir et d'accompagner leur enfant, de ses valeurs, de la relation intime qu'ils peuvent tisser avec elle au fil des ans. La RSG offre un milieu unique : local, chaleureux, une petite bulle qui permet d'être réellement au rythme de l'enfant. Leur service éducatif, c'est elle avant tout. De fait, le milieu familial a un [ADN complètement distinct](#) des installations. Nous croyons qu'il est temps d'en reconnaître les spécificités et d'en faire activement la promotion.

De même, nous devons reconnaître les RSG comme des professionnelles à part entière. En ce sens, il est temps de modifier complètement notre approche – incluant celle du ministère de la Famille – pour les accompagner dans leur cheminement professionnel et dans le respect de leur unicité. Cette nouvelle façon de soutenir permettra de faire évoluer le milieu familial vers des milieux pleinement éducatifs. Ce faisant, nous sommes convaincus que ce changement de ton et d'actions renversera la tendance mentionnée plus haut en rendant ce choix de carrière de nouveau attractif, et ce, à long terme.

Un seul réseau régi

Par ailleurs, nous réitérons la meilleure façon de soutenir la qualité en milieu familial est de faire en sorte que toutes les RSG soient reconnues par un BC, dans un partenariat favorisant la réussite de celles-ci. C'est ainsi que nous pourrions collectivement offrir des conditions de succès à ces milliers de travailleuses autonomes, tout en assurant à la fois la protection du droit des enfants à des services de qualité vérifiée et à la fois une accessibilité universelle à travers la province.

⁴ Ministère de la Famille. Réponses aux demandes de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition. Étude des crédits 2020-2021.

⁵ L'AQCPÉ entretient des liens soutenus avec ses membres bureaux coordonnateurs tout au long de l'année. Elle a aussi tenu un événement spécial, une semaine « Focus BC », du 17 au 21 mai, qui a mené aux propositions ici énoncées.

Nous souhaitons qu'un processus d'accompagnement flexible et rassurant soit mis en place pour faciliter la venue des personnes non-reconnues (PNR) dans le réseau régi.

Un carrefour intégré de services: le rôle des BC

À l'instar des entrepreneurs qui ont des mentors et des ressources pour appuyer leur progression dans leur projet, nous voyons les BC comme des carrefours intégrés de services, dont le [mandat premier est d'appuyer le développement professionnel des RSG](#).

Cela implique un changement de posture et de rôle, que les BC sont prêts à faire : se placer au service des RSG pour les soutenir, sans volonté de reproduire la même formule d'un milieu à l'autre. En leur donnant un canevas et les outils nécessaires, pour offrir un milieu éducatif de qualité, à leur image.

Les recherches démontrent d'ailleurs que les variables qui semblent davantage avoir un impact positif sur la qualité éducative en milieu familial sont la formation initiale et surtout continue, ainsi que la possibilité pour les RSG d'avoir accès à de l'accompagnement quotidien, entre autres pédagogique, et à des groupes de pairs.⁶ Seuls les BC peuvent jouer ce rôle auprès des RSG, car ils ont la connaissance, la compétence, mais aussi un lien privilégié avec elles.

Rétablir des relations professionnelles

Admettons-le : les décisions juridiques liées au statut des RSG ont eu une incidence importante sur les liens entre les BC et les RSG. En effet, elles ont judiciairisé et complexifié une relation qui ne l'était pas. Pourtant, il serait possible d'assurer aux RSG des conditions d'exercice saines tout en soutenant la nécessaire qualité des services éducatifs aux enfants.

Pour faire évoluer la profession de RSG, les partenaires aussi gagneraient à s'allier. Nous sommes convaincus qu'il est possible, de part et d'autre, d'avoir des balises claires, établies avec la même bienveillance que l'on souhaite pour les enfants et les professionnelles qui les accueillent.

Le plan

Nous savons que nous proposons ici un changement complet de paradigme, qui nécessitera de nombreuses actions à court, moyen et long terme, car chaque procédure et façon de faire doivent être réévalués et adaptés.

⁶ Revue de littérature publiée par l'OCDE portant sur les caractéristiques structurelles et la qualité éducative dans les services de garde en milieu familial

Ang, L., Brooker, E. et Stephen, C. (2016) A Review of the Research on Childminding: Understanding Children's Experiences in Home-Based Childcare Settings

Lehrer, J.S., Lemay, L. & Bigras, N. Parental Perceptions of Child Care Quality in Centre-Based and Home-Based Settings: Associations with External Quality Ratings. IJEC 47, 481-497 (2015)

[Smith, Anne B. Can Home-Based Care Offer High Quality Early Childhood Education](#)

Mais il est temps de revoir toutes les activités de surveillance ou de contrôle qui n'ont pas de valeur ajoutée au plan de la santé, de la sécurité, du bien-être ou de la qualité. À vouloir tout contrôler, tout diriger, dans les dernières années, on en est venu à perdre l'essentiel. Il est temps d'accorder plus de temps à l'accompagnement et au développement professionnel des RSG, lesquels ont de l'impact sur la qualité des services éducatifs en milieu familial.

Nous croyons que tout cela est à notre portée si tous y travaillent. Car un milieu familial n'est pas une mini-installation. La reconnaissance de ses spécificités et de celle qui l'opère doit être au cœur des actions pour les guider.

Un unisson au service des enfants vulnérables... et des autres

Au cœur même de la triple mission initiale des CPE se trouve l'accompagnement des familles vivant en contexte de vulnérabilité. Pourtant, près de 25 ans après leur création, force est de constater que le réseau n'a pas été en mesure de répondre entièrement à cet objectif primordial. Pour combler ce retard et s'assurer de répondre aux besoins de ces enfants, des efforts supplémentaires et concentrés doivent être déployés, d'autant plus qu'il a été démontré que la fréquentation d'un milieu de garde de qualité est un facteur de protection pour les enfants ayant des vulnérabilités⁷.

Redéfinir le concept de défavorisation

En premier lieu, il convient de réviser les définitions actuelles entourant le concept de défavorisation, qui ne s'appliquent actuellement qu'aux familles recevant l'Aide de dernier recours. Nous estimons que celles-ci sont trop limitatives pour répondre aux besoins réels des familles. Rappelons que si les milieux défavorisés comptent une proportion plus élevée d'enfants vulnérables par rapport aux autres, il y a plus d'enfants vulnérables en nombre absolu dans les niveaux socioéconomiques moyens et élevés.

Nous proposons plutôt d'adopter une posture préventive en parlant de vulnérabilités, ce qui pourra ainsi inclure tous les enfants présentant des besoins de soutien particulier, que ce soit dû à une situation socio-économique précaire, à une condition médicale diagnostiquée ou non, ou à toute autre raison. En effet, certains enfants ne répondent pas aux critères établis jusqu'ici, mais auraient pourtant besoin d'un accompagnement plus étroit à long terme ou d'un soutien supplémentaire ponctuel pour surmonter leurs difficultés.

Bien entendu, une telle redéfinition doit se refléter dans l'ensemble du fonctionnement du réseau, et en particulier dans le mode de financement des CPE/BC. Il faut se montrer conséquents et intégrer l'universalisme proportionné dans la structure de financement des CPE/BC de manière à offrir des ressources spécialisées stables dans tous les milieux dont la clientèle est vulnérable. Ainsi, ceux qui reçoivent une clientèle vulnérable doivent obtenir plus de ressources et de moyens pour répondre aux besoins de celle-ci, et aller chercher les enfants actuellement non-rejoints.

⁷ <https://www.aqcpe.com/content/uploads/2016/08/2013-soutenir-preparation-ecole-duval-s-et-bouchard-c.pdf>, p.30

La suite nécessaire : une politique nationale de la petite enfance

Nous savons tous très bien où se trouve le problème. Ce n'est pas tant un manque d'argent, ni un manque de ressources. Ce n'est pas tant un manque de volonté, ni de compétences. Ce qu'il manque, c'est un unisson. Une partition que chaque réseau suivra pour produire un tout cohérent, une mélodie éducative, bienveillante pour les jeunes enfants et leurs parents.

Puisque les réseaux reconnaissent que l'on a besoin de tout le monde, pourquoi ne pas agir en complémentarité? Puisqu'on a besoin d'un cadre, d'une voie claire, pourquoi ne pas offrir un plan intégré, une politique nationale de la petite enfance?

Les débats et détours occasionnés par le développement chaotique du réseau des CPE ont accaparé l'attention et retardé le déploiement du potentiel extraordinaire de ce projet de société, de même que la mise en place de partenariats officiels, au profit des tout-petits.

De la parole aux actes

De combien d'[*Agir pour que chaque tout-petit développe son plein potentiel*](#), de [*Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse*](#), de [*Coopétitions*](#) et autre [*Commission pour l'éducation à la petite enfance*](#) avons-nous encore besoin? Le réseau des CPE/BC et ses partenaires sont sur les blocs de départ. Depuis longtemps leurs réflexions, constats et recommandations sont faits. Tous sont prêts à passer à l'action pour tisser un réel filet autour de l'enfant et sa famille.

D'ailleurs, nombreux sont les projets-pilotes en ce sens : Petite enfance, Grande importance, l'Initiative AIDES, le projet Carrick, le groupe de travail montréalais en orthophonie et développement du langage⁸, etc. Des actifs importants sur lesquels développer une réelle trajectoire de la bienveillance pour les enfants et leur famille.

Un enfant est le même, peu importe l'organisation où il est accueilli. Nous devons donc voir les services qu'ils lui sont offerts dans un environnement global et aller vers lui, plutôt qu'obliger ses parents à chercher des ressources, sans relâche. L'ensemble de nos actions, ainsi que de nos lois et règlements, doivent rejoindre cet objectif de parler à UN enfant, mais surtout dans une cohérence de nos législations.

Il ne faut donc pas seulement se faire écho et collaborer, mais carrément dire la même chose. En donnant la priorité aux enfants qui ne fréquentent aucun service éducatif ou qui requièrent une attention particulière. C'est pourquoi nous plaidons de nouveau pour une politique nationale de la petite enfance⁹, avec l'ensemble des intervenants autour de l'enfant et de sa famille, afin de leur assurer un soutien coordonné, cohérent, complémentaire et permanent.

⁸ Voir [Projets-pilotes déployés dans le réseau des CPE/BC](#)

⁹ Voir [2019 - AQCPPE - memoire-pl5- maternelles 4 ans universelle - politique nationale de la petite enfance](#)

Le point d’ancrage : un centre intégré de la petite enfance

Les jeunes enfants passent une part importante de leurs journées au service de garde, presque tous les jours, presque toutes les semaines. De ce simple fait, le CPE/BC peut être un précieux point d’ancrage pour les enfants et leur famille. Un endroit où convergeraient les ressources et les services, sans que les parents n’aient à s’éparpiller pour les trouver. Pour ce faire, il est temps de reconnaître officiellement le rôle de premier plan du réseau des CPE/BC dans la détection et l’intervention auprès des enfants vulnérables, comme nous le recommandions dans le mémoire pour la Commission Laurent¹⁰.

Conclusion – C’est à notre portée, il faut plonger

Lors de son élection comme premier ministre du Québec, François Legault a prononcé un discours inaugural inspiré:

« Il y en a qui disent : On ne sera pas capables. Je trouve que ce discours manque d’ambition, manque de volonté politique, ça manque d’audace et de fierté. »¹¹

Nous sommes tout à fait d’accord avec le premier ministre.
Nous devons être ambitieux et audacieux pour nos tout-petits.
Nous devons agir, maintenant.

Il est grand temps de mettre en application les nombreuses leçons apprises et les recommandations formulées d’une consultation à l’autre depuis des années. Les enjeux sont de taille, certes, mais les solutions existent. Plus encore: elles sont connues.

C’est le moment de passer de la parole aux gestes. Et pour ce faire, le gouvernement peut compter sur de nombreux alliés, et en particulier sur l’AQCPPE et le réseau des CPE/BC.

Plongeons ensemble. Choisissons le camp des tout-petits en faisant tout ce que nous avons en notre pouvoir pour réaliser ce projet à son plein potentiel. Sans ambiguïté, sans tergiverser. En n’acceptant plus l’inacceptable.

Donnons le meilleur de nous-mêmes aux tout-petits, pour que nos aspirations à leur endroit ne soient pas vaines, une fois de plus. Car la grande vérité connue, reconnue, constatée et maintes fois validée, c’est que la petite enfance, c’est aussi prendre son élan pour l’adulte qu’on sera. Imaginez un instant les fabuleux effets qu’auront ces services éducatifs à la petite enfance de grande qualité sur le parcours de ces citoyens... tous ces citoyens!

Il n’en tient qu’à nous... Le Québec le mérite.

¹⁰ Voir [2019-12 - AQCPPE -mémoire - Commission Laurent](#)

¹¹ Journal des débats de l’Assemblée nationale, 42e législature, 1re session, Vol. 45, No 2, 28 novembre 2018, en ligne : <http://m.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/42-1/journaldebats/20181128/230623.html>